L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 8 FEVRIER 1890.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

UN garçon de 13 à 15 ans, parlant le français et l'anglais, à l'imprimerie, rue Chartres 66. 2 fév—

Cuisinière.—On demande une bonne cuisinière au No 94 rue de l'Esplanade entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement. 30 janv—

CENT couturières habiles pour faire du linge de dessous pour dames. Celles qui donneront satisfaction auront du travail toute l'année.
ROUFF & LEHMANN, 171 South Rampart, Près du marché Poydras. 17janv—

ON demande que les propriétaires et les agents de propriété sachent que la compagnie du Pélican préposée au curage des fosses d'aisances (Excavating Co.) fait mieux le travail, à meilleur marché qu'aucune autre compagnie; bureau 52 rue Carondelet. 16 janv—1m

A VENDRE.

MAISON à vendre 289 et 291 rue Ursulines. S'adresser 72 rue St-Antoine. 2 fév—7t

PAR LE CONSTABLE.

Mlle Margaret Beeves vs. M. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans.—No. 17,199—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère public, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 8 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de meubles de maison. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

30 janv—28—2 8 fév

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas J. Malone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,255—Division D.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas J. Malone, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8fév—8 13 16

Succession de Mme A. H. Kirchhoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,806—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par le Dr W. E. Brickell et F. W. Kirchhoff, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 fév—7 12 16

Succession de Juline Wartberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,514—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret Wargaret, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 janv—30 4 8fév

Succession de Jessie Noble ou Nobles.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,165—Division E—Attendu que Mme Abigail Noble ou Nobles a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jessie Noble ou Nobles, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 jan—30—fév 4 8

Succession de George Fletrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,177—Division C—Attendu que Mme Eva Kustenmacher (née Fletrich) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Fletrich, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 fév—4 8 13

Succession d'Eugène Gaspard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 28,750—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Eugène Gaspard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 fév—4,8 13

Succession de James Otteson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,326—Division C—Attendu que George L. Otteson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Otteson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 fév—5 11 14

Succession de Numa John Biome.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,231—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

31 janv—fév 5 9

AVIS AUX CREANCIERS

M. J. Searcy & Co. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,632—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire et tableau de distribution présentés par John A. Mallon, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 fév—5 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Milton H. Duncan vs ses créanciers—No 29,228—Division B—Ordre—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Milton H. Duncan soit, et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, en son bureau, No 170 rue Commune en cette ville, le LUNDI 10me jour de mars, 1890, à 11 heures A. M., afin que le pétitionnaire puisse leur soumettre un rapport de ses affaires et de voter sur son application pour sa décharge, de voter pour un syndic, et sur toutes autres questions qui pourraient leurs être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues. Et que Jos. Brewer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1890.
Signé: FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5 fév—5 21—10 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Edward Keena vs ses créanciers—No 28,972—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Keena, insolvable dans cette affaire soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue pardevant Andrew Hero, notaire en cette ville, en son bureau No 17 Place Commerciale, le MERCREDI, 12me jour de février 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 9 janvier 1890.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: M. GUIRAUD, Député Greffier.
10 janv—31 au 11 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 29,094—Division —P. R. Angelovich vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Peter R. Angelovich, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kistner, notaire en cette ville, le 13 [illegible] février 1890 à 11 heures A. M. afin que le dit pétitionnaire leur fasse abandon de ses biens et leur expose un tableau de ses affaires, et pour considérer l'application du pétitionnaire à être déchargé [illegible] et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme: M. GUIRAUD, Député Greffier.
13 janv—3 [illegible]

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S., transfère ses bureaux du No 110 rue Canal au **No 167 de la même rue,** PRES DAUPHINE, A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs. 26 octo—

C. E. KELLS & M. VIET, CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel — DE LA — Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies	$197,741 69	
Primes maritimes	2,889 10	
Primes des rivières	1,577 07	
	$202,207 86	
A ajouter: Primes non expirées de 1888	44,609 49	
		$246,817 35
A ajouter: intérêt, profits et pertes	$25,223 05	
Moins salaires et dépenses générales	14,199 43	
		12,023 62
Fonds de surplus de 1888		24,476 05
Total		$283,317 02
Pertes payées—Sur risques de feu	$93,149 63	
Sur risques maritimes	2,036 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$96,8[illegible]7 07	
Réassurances	38,145 53	
Primes rendues et commissions	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et assurances	6,389 93	
		185,952 32
Profits bruts		$97,364 70
Réservé pour primes non expirées	$41,180 13	
Pertes non payées	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889	24,476 05	
		97,364 70

ACTIF

Billets pour primes	$369 89
Primes en voie de collection	41,662 59
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	33,625 00
Prêts sur hypothèques	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	65,680 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,973 11
Argent comptant et en banque	24,935 44
	$287,564 70

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.
H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN, J. J. WECKERLING, JOHN THORN, J. HASSINGER, J. B. MEYERS, LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS, FRANK VATTER, GEO. LIEDELICH, HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS, J. E. MERILH, JOHN G. MOLL, J. J. LANGLES.

13 jan—1m

Vingtième Etat Annuel — DE — L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues: Sur risques de feu	$251,065 98	
Sur risques de marine	2,702 10	
Sur risques de rivière	3,974 97	
		$257,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888		60,716 00
Primes totales		$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes		15,041 32
Revenu		$333,500 37
A déduire, pertes payées: Sur risques de feu	$89,073 26	
Sur risques de marine	1,010 08	
Sur risques de rivière	602 93	
Total des pertes payées	$90,685 27	
Retour de primes et cancellations	25,822 60	
Commissions	39,121 12	
Réassurances	23,398 18	
Taxes et Licences	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assureurs, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	30,719 47	
Déboursés		$212,693 79
		$120,806 58
A déduire: Primes non acquises	$60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,000 00	
		90,554 00
Bénéfice net		$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse	$46,133 13
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 0/0 à 127	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110	132,109 00
$84,580 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148	95,546 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 à 95 1/2	23,875 00
Primes en voie de recouvrement	12,194 55
Prêts sur hypothèque	24,884 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,092 09
Actions	4,465 28
Meubles et installations de bureau	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	1,250 30
Réserve pour primes non-acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890	9,000 00
	$400,804 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.
GEORGE G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 28,[illegible]80—Division E—A. Delvaille & Son et A. Delvaille et Emile J. Delvaille vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison sociale de A. Delvaille & Son et A. Delvaille et Emile J. Delvaille, individuellement membres de la dite raison sociale, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que les dits créanciers soient convoqués et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le LUNDI 20me jour de janvier 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nlle-Orléans, 17 décembre 1889.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme: M. GUIRAUD, Député-Greffier.
15 déc—31 au 20 janv

ASSURANCES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non acquises de l'année précédente:

Primes d'incendie	$167,066 13	
Primes de rivières	2,183 68	
		$169,249 81
A déduire—Primes non acquises pour 1889	$36,039 52	
Primes remboursées et commission	19,807 60	
Réassurances	5,425 47	
		$61,272 59
Primes nettes acquises		$107,977 22
A ajouter—Intérêt, loyers et sauvetage		$17,936 83
Revenu net		$125,914 05
A déduire—Pertes d'incendie de 1889	$49,509 48	
Pertes de rivières de 1889	354 95	
Pertes encourues et payées en 1889	$49,864 43	
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters, Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires	26,735 59	
		76,600 02
		$49,314 03
A déduire—Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés		$2,396 25
Bénéfices bruts pour 1889		$46,917 78
Moins—Pertes encourues en 1888 et payées en 1889		19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889		$26,950 37

ACTIF.

Argent dans les banques	$12,908 48
Primes en cours de collection	21,443 34
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, un St. Bernard Steam Fire Company, un Bataillon Washington Artillery	151,233 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company	32,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	33,388 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	47,239 42
Billets à recevoir pour primes	3,854 77
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,997 68
Warrants de l'Etat	83 00
Débiteurs divers	1,824 82
	$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts	1,306 89
Actif total	$371,779 91

Actif comme ci-dessus $371,779 91

PASSIF.

Pertes ajustées et non ajustées	$5,110 00	
Dividendes non réclamés	286 25	5,396 25
Surplus en vue des porteurs de police		$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.
[Signé] N. B. TRIST, [Sceau.] Notaire.

DIRECTEURS.
Manuel Abascal, H. Laroussini, E. J. Bobet, P. Pouts, C. T. Dugazon, G. Pitot, H. Gally, Ad. Schreiber, S. Gumbel, C. E. Schmidt, J. W. Hincks, J. Tuyès.

17janv—1m

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889.

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$425,699 85	
Sur les risques de rivière	22,586 07	
Sur les risques de mer	12,249 19	
		$460,535 11
A ajouter: Primes non acquises de 1888		102,433 94
Total des primes		$562,969 05
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		28,906 49
Revenu total		$591,875 54
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendies	$190,110 41	
Sur risques de rivières	16,883 63	
Sur risques maritimes	10,599 91	
Total pertes payées	$217,593 95	
Primes remboursées, et cancellations	47,796 30	
Commissions	65,505 08	
Réassurances	25,998 44	
Taxes et licences	7,323 59	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.	37,865 66	
Total des déboursés		$402,083 02
Surplus		$189,792 52
Réservé pour risques non expirés		$114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		33,500 00
Profits nets		41,704 20
		$189,792 52

ACTIF (A la valeur du marché.)

Comptant en main, à savoir: En banques	$98,632 81	
Au bureau	3,923 65	102,556 46
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman		130,900 00
$100,340 bons à prime de la ville de Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		149,669 80
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		31,500 00
$20,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		28,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)		8,506 66
Une action du capital du N. O. Board of Trade		75 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		175 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co		525 00
Une action French Opera House Co		250 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters		150 00
Primes en cours de perception		49,818 58
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.		2,000 00
		$504,376 52

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	25,000 00
Dividendes non payés	1,584 00
Réservé pour risques non expirés	114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)	29,704 20
	$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.
M. T. DUCROS, notaire. 138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): J. H. MENGE, FRANK RODER, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER, F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $15,000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $40,000 au crédit du dit fonds.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier, 1890.
17 janv—1m

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET, PIERRE POUTS, H. GALLY, D. FATJO, A. SCHREIBER, CHAS. E. SCHMIDT, W. C. VINCENT, JULES TUYES, H. LAROUSSINI, GUS. PITOT, J. W. HINCKS.

24 fév '89—1an.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne occasion pour un placement rémunératif.

Vente par le shérif d'une des plus belles propriétés de choix offerte cette saison

Vente de la propriété améliorée de valeur formant l'encoignure N. W. des rues St-Charles et Jackson; maintenant et depuis nombre d'années occupée par Chas Ballejo comme une grocerie de première classe et comme résidence.

Leopold Weil vs Mme Vve Delphine Philips et A. F. Philips.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 29,139—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y appartiennent et en font partie en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré d'ilet borné par les rues St-Charles, Jackson, Carondelet et Joséphine, désignés par les numéros un, deux, trois et formant une portion de terre mesurant quatre-vingt quinze pieds onze pouces de façade rue ou avenue St Charles sur cent-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et de façade rue Jackson, la même profondeur sur la ligne qui le divise du terrain numéro quatre; quatre-vingt-cinq pieds onze pouces sur la limite inférieure;

—AUSSI:—

Un terrain situé dans les mêmes district et carré, désigné par le numéro vingt-deux, mesurant vingt sept pieds dix pouces et six lignes de façade rue Jackson, sur une profondeur de cent trente pieds; et vingt-sept pieds dix pouces et six lignes à l'arrière.

Etant la même propriété qui fut acquise par feu Philip T. Philips, en l'achetant des successions de Alex. Philips et Rosina Philips, par acte exécuté pardevant John F. Coffey, notaire, le 7 juillet 1877, enregistré au bureau des Transferts, livre 110, fol. 192.

Et étant la même propriété que les deux défendeurs ont achetée de la succession de Philip T. Philips, No — du dossier de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, conformément à un jugement les mettant en possession le 30 octobre 1888; enregistré au bureau des Transferts, livre 128, folio 533.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 fév—5 12 19 26—5 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de propriétés de valeur améliorées rue St-Joseph, entre St-Charles et Carondelet. (la rue à l'arrière étant Julie.)

Charles Lob vs Mme A. C. Avinene, veuve de Michel Hoeffner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,897—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Joseph, St Charles, Carondelet et Julie, mesurant vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de façade à la rue St Joseph, cent trente-quatre pieds six pouces sur la ligne du côté vers la rue St Charles, cent quarante-trois pieds huit pouces et six lignes sur la ligne du côté vers la rue Carondelet, et vingt cinq pieds cinq pouces et six lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété que la défenderesse a achetée de Emile Augaud, d'après un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 12 novembre 1885.

Le dit acte enregistré au Bureau des Aliénations Livre 122, Folio 723.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 jan—15 22,29—fév 5,12,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, par le Shérif Civil, de plusieurs propriétés améliorées, de grande valeur, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Terpsichore et Melpomène, connues comme les magasins Nos 425, 427 et 429 rue Dryades, et les résidences Nos 311, 311 1/2, 313, 315, 317 et 319 rue Terpsichore.

Christian L. Keppler vs. Aron Aronstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,061—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, avantages et servitudes y appartenant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Terpsichore et Melpomène, formant le coin des rues Dryades et Terpsichore, et mesurant soixante-trois pieds six pouces et trois lignes de façade rue Dryades, la même largeur à l'arrière, sur cent cinquante six pieds dix pouces et trois lignes, de la rue Baronne, sur cent vingt-huit pieds de profondeur et de façade rue Terpsichore et entre lignes parallèles, et désigné par la lettre E sur un plan de D. M. Broasard, voyer, fait le 23 décembre 1887 et annexé à un acte de partage passé pardevant W. O. Hart, notaire, le 30 décembre 1887; et les améliorations sur le terrain consistent en trois magasins portant les Nos 425, 427 et 429 de la rue Dryades, et en trois maisons de résidence portant les Nos 315, 317 et 319 rue Terpsichore.

2° Une certaine moitié de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans l'ancien faubourg Annunciation de cette ville, étant la moitié du côté de la rue Dryades du terrain désigné par le No 9 du carré No quatre vingt treize sur un plan du dit faubourg Annunciation, déposé pour copie au bureau de Pierre Pedesclaux, notaire; la dite moitié de terrain mesurant trente pieds de façade rue Terpsichore sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles; le carré d'ilet est borné par ces trois rues et la rue Baronne; le tout en mesure américaine ou française. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages connue comme le No 313 rue Terpsichore.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui s'y rattachent, situé dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne (autrefois Bacchus), Melpomène et Terpsichore, mesurant trente pieds de façade à la rue Terpsichore sur 120 pieds de profondeur. Ce lot fait partie d'un lot de terre désigné par le No 9 de l'ilet No 93, sur un plan du faubourg Annonciation, déposé au bureau de Pedesclaux ancien notaire de cette ville. Les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis connu comme les Nos 311 et 311 1/2 rue Terpsichore. Les propriétés ci-dessus ont été acquises par le défendeur par achat de [illegible], d'après acte pardevant W. O. Hart, notaire, le 30 décembre 1887, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 126, page 990.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 janv—27—3 10 17 24 fév—1 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété améliorée de choix, connue comme le No 270, rue Thalie, entre Baronne et Dryades.

Samuel Weil vs. Ferdinand Caspar.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,138—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Thalie, Dryades et Melpomène, désigné par le No dix, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 16 mars 1848, déposé au bureau de J. R. Beard, ex-notaire public en cette ville, comme plan No 33; le dit lot mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, trente-un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Thalie, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant. Les bâtisses et améliorations sur le dit lot de terre portent le numéro municipal 270 rue Thalie.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de la veuve et les héritiers de John Sewell, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire public, en cette ville le 27 février 1879.

Titre enregistré au Bureau des Aliénations dans le Livre 110, folio 729.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—3 10 17 24—mars 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

George D. Geddes vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,029—En vertu d'un ordre de vente daté le 6 janvier 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les dépendances, accessoires, droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Erato, Thalie, Bacchus et Apollo désigné comme lot numéro quatre sur un plan dressé par C. A. de Armas, député voyer général, en date du 4 septembre 1856, déposé en l'étude d'Octave de Armas notaire, lequel dit lot mesure, en pied américain, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 jan—[illegible] 20 27—fév 3 10 15

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,164—Division A—John B. Lallande vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de l'insolvable John B. Lallande soit acceptée, et qu'une réunion des créanciers soit tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le LUNDI 3 mars 1890, à 11 heures A. M., au No 17 Commercial Place, en cette ville, pour élire un syndic, voter sur la décharge ainsi que pour agir sur l'actif rendu et sa conduite, des affaires comme ils jugeront convenable dans leur recommandation à la cour, que D. B. H. Chaffe avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne ou la propriété de l'insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1890
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 jan—31 au 3 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour Effectuer un Partage.

Propriété Améliorée de Choix

RUE GRAVIER, PRES CLAIBORNE.

In re Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll, vs A. D. Driscoll et als.

No 26,953—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1890 et signé le 17 janvier 1890 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No 26,952, dans l'affaire de Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll versus A. D. Driscoll et als, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Clara, Gravier et Magnolia, désigné par le No 6 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, conformément au dit plan le lot mesure 28 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 136 pieds 2 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No 365 de la rue Gravier et consistent en une jolie et confortable résidence en bois subdivisée en deux étages, couverte en ardoises, avec galerie de devant et de côté, une bonne maison en bois à un étage (3 chambres) dans le fond, 2 caves, la cour en partie pavée, etc., un bon placement d'argent, et commandera toujours un bon loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. Bendernagel notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courante.

8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Premier District, près du Marché Claiborne.

Succession de George Bairnsfather.

No 27,526—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 27 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Claiborne, Gravier et Willow ou Ste-Adeline, désigné par le No 5, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 21 octobre 1867, et déposé en l'étude de J. Augustin, notaire, et mesurant 27 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Commune, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues par le No 372 rue Commune et consistent en une maison en bois à un étage, jolie et bien bâtie, subdivisée et occupée par une pharmacie et tenue par Henry Grell.

Les améliorations du fond sont une grande bâtisse à deux étages subdivisée comme résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur en billets portant intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, ensemble avec hypothèque, assurances et les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

1er fév—1er 8 15 22—mars 1er 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR OPERER UN PARTAGE,

Les maisons de résidence, double, de choix, en bois et à deux étages, 102 et 104 rue Félicité.

In re Mme Marie Harvey vs. Harry Harvey et als.

Nos 20,017 et 19,529—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 12 juin 1889 et signé le 21 juin 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", il sera vendu à l'encan, pour opérer un partage, la propriété suivante, savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'ilet borné par les rues Félicité, Ste Marie, Laurel et Annunciation, mesurant, en pied américain, 36 pieds de face à la rue Félicité, sur 160 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Annonciation, et 160 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne de côté vers la rue Laurel, le tout formé du terrain No 12 et d'une portion du terrain No 13 [illegible] sur un plan annexé à un acte [illegible] passé pardevant [illegible].

Les améliorations consistent en une vaste maison de résidence double, en bois, moderne et bien construite, désignée par les Nos 102 et 104 rue Félicité.

Condition de la vente—Un tiers comptant, le reste payable à crédit en un et deux ans, en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement final. Les billets seront divisés au gré des parties intéressées. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au vendeur, etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Bernard Titche, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

1 fév—1 8 15 22—1 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage comme demeure, rue Morales, près des Champs-Elysées.

Quatorze actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

Succession de Antonio Canet et épouse.

No 28,252—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1890, il sera vendu, à l'encan—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Morales, Urquhart, Français et Champs Elysées, mesurant, à la mesure française, 30 pieds de face à la rue Morales sur une profondeur de 120 pieds, mesure française. Les améliorations consistent en un joli cottage en bois, cuisine dans le fond, hangar, citerne, etc. Bonne occasion pour les personnes de moyens.

Quatorze actions du fonds capital du Merchants' Mutual Insurance Company.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, devant M. T. Ducros, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

19 jan—19—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue Septième, près la rue Magasins.

Succession de C. G. Grappendorf.

Nos 28,932—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 16 janvier 1890, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Septième, Magasins, Camp et Sixième, désigné comme lot No 22 sur un plan fait par B. F. Nichols, voyer, daté du 14 décembre 1846, le dit lot mesure 34 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Septième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds.

Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, retirée de la rue; hangar en bois sur le devant, etc., et connu comme le No 175 rue Septième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée au vendeur. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

17 janv—17 25—1 8 15 22 fév—1 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur.

Succession de Wilson A. Junker.

No. 28,814—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un arrêt de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, il sera vendu à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, (désigné comme terrain No [illegible] sur un plan de A. DeArmas, voyer, en date du 21 avril 1884) dans le carré d'ilet borné par la limite inférieure du Upper City Park et les rues Magasins, Calhoun et Constance, mesurant 22 pieds 5 lignes de face à la ligne inférieure du Upper City Park, sur 123 pieds 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

5 janvier—5, 18, 25—février 1, 8.

Maison de résidence de choix.

La grande et confortable maison de résidence en briques, à deux étages avec mansardes, No 92 rue Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

La plus jolie situation sur l'avenue la plus belle et la mieux habitée du Deuxième District.

Le terrain mesure 32x106 et sera vendu à l'encan, SAMEDI 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles. Voir le plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, à 7 pour cent d'intérêt, et les clauses usuelles. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. Numa Augustin, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé à la vente. Demander aux encanteurs des billets pour visiter la maison.

MACON, PAUL & DENIS, Encanteurs.
19 jan—19—fév 1 8

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Victoire Tio, veuve de Dorestan Bruetié.

No 28,985—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1890, pour le compte de la dite succession:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme le No 1 dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste Anne, Johnson et Galvez, mesurant 19 pieds 11 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 78 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Johnson, et formant l'encoignure.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant Anatole A. Mer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Bishop et de sa femme.

No 28,143—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1889, il sera vendu à midi, pour compte de la dite succession.

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, ilet No 138, borné par les rues d'Hémécourt, Lopez, Rendon et Baudin, désigné comme lot No 2, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Hémécourt, sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 janv—15 18 25—1 8 15 fév

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

RICHES MEUBLES DE MAISON, ETC

Succession de Samuel P. Blanc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 28,304.

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau No 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Hon. Albert Voorhies, juge, daté du 30 janvier 1890, à moi adressé, je procéderai à vendre le JEUDI 13 février 1890, à 11 heures A. M., sur les lieux, Nos 28 et 30 rue du Camp (établissement Hansell), de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison et effets, consistant en magnifiques meubles de salon et de chambre à coucher, principalement des fabriques Mallard et Siebrecht, ameublement en chêne antique élégamment sculpté pour salle à manger, piano "Wertermayer" miroirs, tables de centre, gravures et ornements, casiers pour livres, stoves, etc.

Aussi une bibliothèque de nombreux livres de lois d'une grande valeur.

Et le jour suivant, VENDREDI, 14 février 1890, je vendrai, en vertu de l'ordre ci-dessus, sur les lieux **No 63 rue Carondelet, coin Perdido, au premier, (Bureau de l'ancienne raison sociale de Blanc & Butler)**—

Un lot de meubles de bureaux.

D'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

4 fév.—4, 8, à date.

ANNONCE JUDICIAIRE

Articles de fantaisie et Notions

Sol. B. Levy vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 28,952.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. T. C. W. Ellis, juge, présidant, je procéderai à la vente le SAMEDI, 15 février 1890, à 11 heures A. M. sur les lieux, No 187 rue du Canal, près Bourgogne—

Un lot de Notions et articles de fantaisie, d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

1 fév—1 9 14 15

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chance pour les Laitiers.

Propriété vacante dans le Troisième District à l'encan.

Succession de Sebastian Pablo.

No 26,422—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR A. BRIGNONI, encanteur—Bureau 38 rue Royale—Le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 23 janvier 1890.

Il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir: 1° Quatorze lots de terre dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 4 inclusivement et 17 à 26 inclusivement de l'ilet No 35 [illegible] borné par les rues Clouet, Prosper, Louisa et Solidelle, sur un plan dressé par Pueyo et Connor le 10 avril 1845, et déposé comme plan No 2 dans le tiroir de plans No 7, au bureau de A. Ducatel, notaire, ayant les dimensions suivantes, à savoir: le lot No 1 a 42 pieds 1 pouce de face à la rue Clouet sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et face à la rue Prosper, dont il forme l'encoignure. Les lots Nos 2 et 3 ont chacun 38 pieds 6 pouces de face à la rue Prosper sur 170 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 4 a 38 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la dite rue Prosper sur 170 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 17 a 38 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Solidelle sur 170 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos 18 et 19 ont chacun 38 pieds 6 pouces de face à la rue Solidelle sur 170 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Et les lots 20 à 26 inclusivement mesurant, chacun, 42 pieds 6 pouces de face à la rue Clouet, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Clouet et Solidelle.

2° Deux lots de terre situés dans le Faubourg Tremé, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 15 et 16 de l'ilet No 16 (actuellement No 1515), compris entre les rues Broad, White, Abadie et Onzaga, sur un plan dressé par A. d'Hémécourt, le 12 octobre 1847, et déposé au bureau de L. Hermann, ex notaire; les dits lots mesurent, chaque, mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur.

Termes de la vente—Comptant; 10 pour cent payé comptant sur les lieux pour lier la vente. Les taxes de l'année courante, 1890, seront payées par l'acquéreur.

Actes de vente pardevant Jno. R. Legier, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

1er fév—1 15 22—mars 1 8

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Succession de Henry Joseph Hattier.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 28,241.

Au plus haut enchérisseur à douze mois de crédit.

Un site de valeur pour bâtir, Ensemble avec une bâtisse en bois, solidement construite, connue par le No 458, rue des Ursulines, entre Dorgenois et Broad.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. Robinson, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 novembre 1889 il sera vendu à l'encan—

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 342 et désigné par le No 17 borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Dorgenois et Broad et mesurant 31 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 147 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 342 et désigné par les Nos 15 et 16, borné par les rues Ursulines, St Philippe, Dorgenois et Broad. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 147 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à un étage solidement bâtie, couverte en ardoises, cuve, écurie, etc., convenable pour un magasin quelconque, et avec une petite dépense peut être convertie en une résidence convenable, située dans une rue très large, bien pavée, avec une double ligne de chemin de fer; voisinage excellent.

Termes et conditions—Ceci étant la deuxième et dernière enchère, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leur enchère et payer au comptant les frais d'annonces, de greffiers, commission, etc., se montant à à peu près deux cents piastres, et en plus, de déduire du montant de son enchère et payer au comptant les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur les dites propriétés se montant à à peu près $70.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Gurley, notaire.

18jan—18 25—fév 1 8

GALLEGOS,

VIN PUR de la Californie à 50c le gallon.

HENRY L. VILLERE, Marchand de vins et liqueurs, avec EDGAR DELERY, Pharmacien, 355 Dauphine, coin Kerlerec.

N. B.—Aussi le "IND. VEG. FEBRIFUGE" du Dr C. Deléry, remède infaillible contre les fièvres intermittentes, rebelles, etc.

3oct—1an—Dim, Mar, Jeu.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

A CARROLLTON.

Un joli cottage en bois avec quatre lots de terre.

Coin des rues Troisième et Burdette.

Succession de Catharine Dillon, décédée.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 3 février 1890, Dossier No 28 796, pour compte de la succession de Catharine Dillon, décédée, il sera vendu à l'encan:

Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton) dans l'ilet No 123, borné par les rues Burdette, Adams, Troisième et Zimple, qui sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 et contigus l'un à l'autre, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No 1 formant le coin des rues Burdette et Troisième.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme le No 131 rue Burdette, ayant 4 chambres, 2 chambres dans la cour; la maison est bien tapissée, la cour pavée, a des fleurs et arbres fruitiers, citernes, etc.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 0/0 payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de son adjudication.

Acte de vente pardevant Hewes T. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 fév—6 9 16 23—2 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un carré de terre de valeur dans le Sixième District.

Dans l'affaire de Pierre Godefroy Bouny, mineur.

A des conditions faciles—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, premier district de cette ville en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 23 janvier 1890, Dossier No 28,858 dans l'affaire du mineur, Pierre Godefroy Roselius Bouny, il sera vendu à l'encan—

Un certain carré d'ilet, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 57, borné par les rues Broadway, Chestnut, Félicité et Louisa, et ayant vingt terrains qui mesurent ensemble 300 pieds de façade sur chacune des rues Broadway et Chestnut; et 240 pieds de façade sur chacune des rues Félicité et Louisa.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un ou en deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, à partir du jour de la vente, avec hypothèque, privilège de vendeur ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 en sus de son enchère.

L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 janv—2 9 16 23 fév—1er mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du Troisième District.

Un cottage à double corps de logis, rue des Arts.

Un cottage et cinq lots de terre, rue Claiborne.

Une vieille bâtisse, Avenue Washington.

Dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Heischer et als.

Vente pour un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville en vertu, et conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", rendu le 2me jour de janvier 1890, et signé le 10me jour de janvier 1890. Dossier No 28,765, dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Heischer et als, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

RUE DES ARTS.

1. **Un lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le lot No. 14, de l'ilet No 611, borné par l'Avenue Lafayette, les rues des Arts, Robertson, (anciennement St-Jean Baptiste) et Villeré (anciennement Girod) lequel mesure 34 pieds de face à la rue des Arts sur une profondeur de 110 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, à double corps de logis, récemment réparé, connu comme le No. 70 de la rue des Arts et a 2 chambres, cuisine et citerne de chaque côté.

RUE CLAIBORNE.

2° **Cinq lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, étant désignés comme lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ilet No 645 borné par les rues Claiborne, Robertson, (anciennement St-Jean Baptiste) Musique et Arts, lesquels dits lots contigus l'un à l'autre et mesurent, chaque, 30 pieds 11 pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes. Le lot No 6 forme l'encoignure des rues Claiborne et Arts.

Les améliorations comprennent un cottage, Grange, Hangars, etc., convenables pour une vacherie de beaux arbres ombrageux.

AVENUE WASHINGTON.

3° Un lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 614, borné par l'Avenue Washington, les rues Musique, Robertson, (anciennement St-Jean Baptiste) et Claiborne, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Washington sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent: Une vieille bâtisse, barrières et citerne.

Toutes les propriétés ci-dessus sont entre lignes parallèles toutes plus ou moins et en mesure américaine, conformément à des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et conditions.—Une moitié ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant au moment de la vente, et la balance à 1 et 2 ans, en billets divisés en coupons pour satisfaire les parties intéressées, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 payé comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront en outre de leurs enchères les taxes de 1890.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

12 janv—12, 18, 28—fév. 2, 9, 15.

PAR J. V. GOURDAIN.

VENTE SANS LIMITE

De deux lots de terre avec une maison double et cuisine dans chacune d'elle, portant les numéros municipaux **215 et 217, Promenade Carondelet formant l'encoignure de la rue Johnson.**

Faisant face au Canal Carondelet (Vieux Bassin.)

Bien situés pour faire un commerce.

Seront vendus en bloc.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur, Bureau 87 rue Bienville.—SAMEDI 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles. Il sera vendu à l'encan les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro municipal 215, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Johnson, Galvez et St Pierre, mesurant 31 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la Promenade Carondelet, 86 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Johnson, 89 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, 31 pieds 2 pouces 5 lignes dans le fond. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois double avec deux chambres de chaque côté, galerie et cabinets, cuisine en bois dans le fond, ayant deux chambres.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 217 et adjacent à la propriété ci-dessus mentionnée, mesurant 31 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la Promenade Carondelet, 89 pieds 3 pouces sur la ligne de division du lot No 1, 91 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3, 31 pieds 2 pouces 5 lignes dans le fond.

Les améliorations sont les mêmes que celles mentionnées ci dessus.

Termes et conditions.—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; la partie du crédit, s'il y en a, à un an en billets garantis par lien et hypothèque de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente, jusqu'à paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles. 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédures. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er fév—1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Propriété dans le Premier District.

Maison double No 70 rue Miro, entre les rues Communes et Gravier.

No 27,507.—Gustave Mazzei vs Mme Vve M. Antoine, et als.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 12 décembre 1889, signé le 17 décembre 1889, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un morceau ou une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Galvez, Gravier et Miro, étant l'ilet 45 sur un plan général dressé par Joseph Pilié, ex-voyer, déposé au bureau de D. L. McCay, ex-notaire, et mesurant 46 pieds 4 pouces, 4 lignes de face à la rue Miro sur une profondeur de 132 pieds, 3 pouces 5 lignes, composé de tout le lot No 14 et de la moitié du lot No 13 sur le plan ci-dessus mentionné.

La dite propriété devant être vendue sujette à l'habitation qui s'y trouvent et qui peut exister en faveur de la veuve de Pierre Antoine, décédée.

Les améliorations comprennent une maison double avec deux chambres de chaque côté, cuisine attachée à la maison avec deux chambres, citernes, etc.

Conditions—Comptant.

Les taxes de 1890 seront payées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 janv—11 14 18 25—fév 1 8 15

AVIS

Demande de Terres Boisées.

J'ai des acheteurs pour 100,000 acres de Terres marécageuses plantées de Cyprès et 100,000 acres de Terres plantées de Pins. Les titres devront être parfaits.

Envoyez les descriptions complètes et correctes à W. H. HOWCOTT, 196 rue de la Commune.

8 janv—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Groceries, groceries, etc.

Stock complet de marchandises.

Milton H. Duncan contre ses créanciers.

No 29,228—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 17 février 1890, à 11 heures du matin, dans le magasin de groceries situé au coin des rues Washington et Chippewa, en vertu d'un ordre daté du 5 février 1890 de l'Hon. juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé.

Tout le stock de marchandises contenu dans le magasin ci-dessus—en bloc ou en lot au gré des acquéreurs.

Conditions—Comptant sur les lieux.

7 fév—7 13 15 16

Faïence! Faïence! Faïence!

Grande vente importante.

PAR D. E. MORPHY, encanteur le LUNDI 10 février 1890, à midi, au magasin No 41 rue Tchoupitoulas—

L'assortiment est grand et beau, et sera vendu en lots pour satisfaire les acheteurs.

Conditions—Comptant. 7fév—7 8 9.

Chevaux! Chevaux! Chevaux!

Ch. Desforges contre ses créanciers.

No 28,890—Division A—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, MARDI, 11 février 1890, à midi, aux écuries de W. B. Leonard, No 70 rue Baronne, conformément à un ordre daté, le 31 janvier 1890, de l'honorable juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé.

Deux (2) chevaux.

Conditions: strictement comptant.

1er fév—1 5 10 11.

Chevaux et wagons de grocerie.

Edward Meehan contre ses créanciers.

No 28,972—Division D—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, MARDI, 11 février 1890, à midi, aux écuries de W. B. Leonard, No 70 rue Baronne, en vertu d'un ordre, daté le 31 janvier 1890, de l'Honorable Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé.

Trois (3) chevaux.
Deux (2) wagons de grocerie.

Conditions—Strictement comptant.

1er fév—1 5 10 11.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons à primes, certificats de membre de la Bourse au Coton et de la Bourse aux Actions. Actions de la Slaughter-House Co., de mines et autres, meubles de bureau et une jument. A l'encan.

Succession de George M. Bayly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.—No 28,463.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 22 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, les bons et autres valeurs, à savoir:

Trois cents (300) bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans, de $20 chacun.

Cent (100) actions du fonds capital de la Mountain View Mining Company, d'un dollar chacun.

Un certificat de membre de la New Orleans Stock Exchange.

Une action du fonds capital de la New Orleans Cotton Exchange, de $200.

Une action du fonds capital du New Orleans Rod and Gun Club de $2—.

Soixante-sept (67) actions du fonds capital du Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse de $50 chacune.

Dix (10) actions du fonds capital (préféré) du Mexican Improvement Company de $100 chacune.

Vingt (20) actions du fonds capital (ordinaire) du Mexican Improvement Company de $10 chacune.

Une jument brune ou noire.

Et le même jour et à 2 heures P. M., au local No 195 rue Gravier entre Carondelet et Baronne—

Un coffre-fort (Diebold).
Meubles de bureau.

Conditions—Comptant avant le transfert.

25 janv—25—1 2 8 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement attrayant.

Les magasins Nos 19 et 21 rue Bourbon entre les rues Canal et Douane, rapportant près de **$2,200 par an.**

Vente au comptant au plus haut enchérisseur.

Succession de Oliver Berne.

No 26,140—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1890, il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite et ci-après—savoir—

Les magasins en briques à trois étages, Nos 19 et 21 rue Bourbon dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Canal et Douane.

Le terrain mesure 53 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 53 pieds et 3 1/2 pouces entre lignes parallèles.

Cette propriété de choix est distribuée comme suit: 2 magasins au rez-de-chaussée et résidence au dessus et est louée à Mme A. Montardier, à raison de $182.50 par mois pendant 3 ans à partir du 1er octobre 1889.

Termes de vente.—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera le paiement de toutes les taxes pendant l'année 1890.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Theodore Guyol Esq., notaire.

18 janv—8 25—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de choix sur la batture faisant face au débarcadère des bateaux de la rue Canal.

No 9 rue Delta et No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, attenant aux établissements de MM. Couery, Leathers et Huey et autres.

Vente à l'encan. A crédit.

Succession de Jesse M. Bell.

No 28,094.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 20 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir—

Le magasin en briques à trois étages No 9 rue Delta et s'étendant à travers l'ilet, et le No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No A, borné par les rues Canal, Gravier, Front et Delta. Le lot est désigné par le No 6 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville en date du 21 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de Wm J. Castell, ancien notaire, et mesure 25 pieds de face à la rue Delta, la même largeur et façade à la rue Front sur 187 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente, devant être garanti par hypothèque spécial, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1890, et déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, Esq., notaire.

25 jan—25—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix, faisant face au Chemin du Bayou et l'Avenue de l'Esplanade.

Succession de Charles Henry Babad.

No 28,416—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 10 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété qui suit, savoir:

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, Kerlerec, Miro et Tonti, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan de L. Bringier, en date du 1er décembre 1834. Les dits lots se touchent et mesurent, chacun, en mesure française, 30 pieds de face sur le Chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois à un étage No 401 Chemin du Bayou, couverte en ardoises, 6 chambres, mansarde, une bâtisse dans le fond ayant 2 chambres, une chambre à blanchissage, écurie, etc., et sur le lot attenant une bâtisse à un étage avec 2 grandes chambres d'études, une bâtisse dans le fond, écurie, etc., connue comme No 403 Chemin du Bayou. Cette propriété est située dans une des plus attrayantes parties de cette belle Avenue, et est près de la résidence de MM. Cassard, Chambers, Bienvenu, Torre, Gardner et Dreyfous.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance en un an ou à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets à son ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité de "non aliénando", 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer le paiement des billets. Assurance pour le montant des dits billets et le transfert de la police au détenteur.

L'acquéreur assumant en outre du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat dûes en 1890, et devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, Esq., notaire.

12 janv—12 18 25—1 8 15 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29 073—Division D—Jacob Van Wickle vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire ci dessus nommé, Jacob Van Wickle, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. L. Simonds, notaire, en son bureau No 47 rue Carondelet, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, 17me jour de février 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1890.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15janv—31 au 17fév.

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

VENTE POSITIVE A L'ENCAN

De la propriété de valeur connue comme la **BRIQUETERIE ROY,** ETABLIE DEPUIS PLUS DE 50 ANS,

Située dans la paroisse St Bernard, à peu près de six milles au dessous du terminus des chars Remparts et Dauphine.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 45 rue Royale. Il sera vendu SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse d'Encan, No 74 rue St Charles,—

Un morceau de terre de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse St Bernard, à près un quart de mille au-dessous de la limite de la ville, mesurant un peu plus d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur 80 arpents de profondeur.

Les améliorations comprennent:

1° **La résidence principale,** qui est une bâtisse à un étage, ayant six chambres et un cabinet et une galerie presque tout autour.

2° **Une bâtisse en briques à deux étages.**

3° **Six cabanes de plantation,** bureau, une écurie en briques contenant 20 stalles, un hangar pour véhicules, une cuisine et un grand hangar de l'autre côté, citernes, arbres fruitiers, etc.

—Aussi—

Hangars et étagères avec une capacité de 200,000 briques, deux fourneaux avec une capacité de 130,000 briques chacun. Trois pétrins.

La capacité annuelle de la briqueterie étant de deux millions et demi de briques.

—Aussi—

Un canal pour flotter le bois des cyprières, le dit canal arrivant à 600 pieds des fourneaux. Ensemble avec tous les accessoires, mules, chevaux, wagons, brouettes, meubles de bureau, sable du fleuve pour la manufacture des briques, etc., 40 arpents de la dite terre étant enturés.

Conditions.—Six mille cinq cents piastres ($6,500) comptant, la balance à un et deux ans, par billets garantis avec 8 pour cent d'intérêt, privilège de vendeur, assurance et toutes les clauses usuelles de sécurité.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, 138 rue Gravier, aux frais de l'acquéreur, qui devra en plus de son enchère assumer les taxes dues et exigibles en 1890.

Le vendeur se réserve le droit d'occuper l'endroit pendant deux mois après la vente afin de compléter la cuisson et l'expédition de la dernière fournée de briques.

Le pâturage est loué à bail jusqu'au 30 juin 1890.

19 jan—19, 26—fév 1, 8, 15.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons Placements Productifs.

Bons emplacements et résidences confortables près du marché Tremé et

De vastes industries du Vieux Bassin, encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, encoignure St-Pierre et Marais, et la

Jolie résidence en briques à deux étages No 255 rue St-Pierre.

Mme Artemise Rodriguez, veuve, etc., et als. vs Mme Gertrude Marie et als.

No 27,680—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—G. G. Friederichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District Division B pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 4 décembre 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus.

1° **Le magnifique magasin en briques à deux étages, avec résidence,** coin nord-ouest de la Promenade Carondelet et de la rue Marais dans l'ilet borné par les rues St-Pierre et Villere, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la Promenade Carondelet, sur 66 pieds 8 pouces de profondeur et de face à la rue Marais et 67 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur de l'autre côté de la ligne, vers la rue Villere et ayant la servitude en commun avec la propriété ci-dessous décrite en second, des lieux d'aisance et de la citerne, bâtis à l'arrière et sur la ligne divisant les dites propriétés. Les améliorations consistent en une magnifique bâtisse en briques à deux étages faisant un immense magasin et buvette, vestibule d'escalier, grand entrepôt, etc., au rez-de-chaussée et belles galeries sur le devant, et cinq chambres, comprenant salon, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, cabinet, etc., au premier, galerie à l'arrière, plateforme, citerne, hydrant, etc.: occupé comme grocerie et buvette, rapportant $480 par an. Un site magnifique pour affaires en pleine activité.

2° **La magnifique résidence moderne avec magasin, en bois, à deux étages,** coin sud ouest des rues St Pierre et Marais dans les mêmes district et ilet et touchant à la propriété ci-dessus décrite dans le fond, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre sur 31 pieds 1[illegible] pouces de profondeur et face à la rue Marais et 32 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté vers la rue Villeré et ayant l'usage en commun, avec la propriété ci-dessus premièrement décrite, des lieux d'aisance et d'une citerne qui se trouvent dans le fond sur la ligne divisant les deux dites propriétés. Cette élégante maison de résidence avec magasin, bien bâtie, comprend un grand magasin, corridor à escalier, un corridor et quatre beaux appartements au-dessus avec de grandes et confortables galeries donnant sur les deux rues, et est louée jusqu'au 1er décembre 1890 à raison de $360 par an.

Ces magnifiques propriétés se trouvent près du Marché Tremé, de brasseries, de scieries et de grandes industries le long du Vieux Bassin, et sont situées par conséquent de manière à les rendre désirables soit pour les occuper, ou en dériver un revenu profitable. Elles sont solidement construites et rapporteront de bons loyers.

3° **La jolie et confortable résidence en briques à deux étages,** No 255 rue St-Pierre, entre Claiborne et Robertson, ilet borné par la rue Orléans, contenant quatre chambres, vestibule et galerie au bas de la maison principale, et quatre chambres au dessus des cuisines, corridor, citerne, cour pavée, etc. Le lot mesure 25 pieds, 3 pouces de face à la rue St-Pierre sur 67 pieds 3 pouces 7 1/2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Claiborne, et sur la ligne vers la rue Robertson une première profondeur de 25 pieds 7 pouces, puis courant et s'ouvrant obliquement 7 pieds 7 pouces, puis une seconde ligne de profondeur de 24 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, sur laquelle le lot mesure 20 pieds 3 pouces de largeur. En bonne condition, confortable et située dans un voisinage qui la rendent agréable et d'un bon placement. Pour plus de détails des dimensions voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans avec 8 pour cent par an d'intérêt et les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Geo. W. Denning, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

5jan—5 11 18 25 1er fév à date

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Dix-Neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$[illegible]1,493 42	
Primes de rivières	34,789 93	
Primes maritimes	9,579 31	
Primes non acquises, 31 décembre, 1887.	75,737 07	
		$334,589 74
A déduire—Primes non acquises, 31 décembre, 1888.	$95,501 30	
Primes remboursées.	20,191 66	
Réassurances	30,519 52	
Commissions	14,003 65	
		160,206 33
Primes nettes acquises		$174,383 41
A ajouter intérêt		35,892 97
Total des recettes		$210,276 38
Moins—Pertes par le feu, payées	$70,392 00	
Pertes de rivières payées	3,143 55	
Pertes maritimes payées	3,503 65	
Pertes non ajustées et non échues	28,351 40	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	41,077 97	
		156,367 85
Profits nets		$53,908 53
A ajouter, gains de profits et pertes		8,308 23
		$62,216 76

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$170,150 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	146,530 00
Actions de banques et autres	128,306 00
Billets à recevoir	21,463 21
Argent comptant	25,047 87
Propriétés foncières	25,622 25
Primes en voie de collection	34,901 06
	$652,012 51

PASSIF.

Capital-actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	85,501 30
Réservé pour pertes non payées	22,351 40
Réservé pour licences non payées dans d'autres Etats	300 00
Dividendes	18,750 00
Surplus	150,110 72
	$652,012 51

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie

LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 22me jour de janvier 1889.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1888) (CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de passer $24,416 73 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.
Robt. Maxwell, W. B. Thompson, G. W. Sentell, Walter C. Flower, I. L. Lyons, Jos. Vignes, Colonel T. L. Macon, A. Xiques, M. Landry, J. M. Walsh, Chas. Holloway, T. S. Waterman, P. J. Odendahl, Frederick Wing, W. A. Phelps, P. Werlein, W. G. Wheeler, A. M. Silverstein, J. M. Frankenbush, A. G. Lobdell, Simon B. Marx, Lloyd R. Coleman, P. J. Cockburn, G. Hernandez, E. T. Cottam, G. Blanc, J. A. Braselman, J. A. C. Wadsworth, A. M. Delavallade.

LE FRANCO-LOUISIANAIS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau, 103 rue de [illegible], Nouvelle-Orléans.